DOSSIER DE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE

Les étapes pour l'enregistrement et le suivi de votre demande

1. **Compléter le dossier de demande de place en crèche**, disponible sur le site de la commune http://www.coupvray.fr

2. **Prendre obligatoirement RDV avec le service petite enfance** pour déposer le dossier complet avec toutes les pièces justificatives à petiteenfance@coupvray.fr ou au 01.64.63.31.77

3. **Confirmer la naissance de l'enfant** en adressant l'acte de naissance par mail à petiteenfance@coupvray.fr, dans un délai d'un mois après la date présumée d'accouchement. Sans ce document votre dossier sera considéré comme incomplet et ne pourra être étudié par la commission.

4. **Actualiser votre dossier en cas de changement de situation avant le 15 avril**, date limite de dépôt des dossiers (déménagement, séparation, changement d'activité professionnelle, …)

5. Réponse de la commission d'attribution des places en mai.

6. En cas de refus de la commission, vous êtes inscrits sur une liste d'attente.
   Si vous souhaitez renouveler votre demande pour l'année suivante, vous pourrez, entre le 10 octobre et le 15 avril, confirmer par mail votre demande. Vous serez contacté par le service petite enfance qui vous informera sur le renouvellement de votre demande. Sans retour de votre part, votre dossier sera annulé.

Pour information :

- ***L'accueil régulier à temps plein*** (5 jours par semaine) se destine en priorité aux enfants dont le ou les parent(s) sont (est) actif(s).

- ***L'accueil à temps partiel*** (1 à 4 jours par semaine) peut-être proposé aux enfants dont le ou les parent(s) travaillent à temps partiel, sont en recherche d'emploi ou en complément d'un autre mode d'accueil.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission d'attribution.